



Assemblée générale

UN/SA COLLECTION

AUG 17 1993

PROVISOIRE

A/47/PV.108

4 août 1993

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 108e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 28 juillet 1993, à 10 heures

Président : Mme ESCALER (Philippines)
(Vice-Présidente)

Tremblement de terre au Japon et inondations au Bangladesh, en Inde, au Népal,
et aux Etats-Unis d'Amérique

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [19] (suite)

- a) Demande d'admission
- b) Lettre du Président du Conseil de sécurité
- c) Projet de résolution

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, Mme Escaler (Philippines), Vice-Présidente assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

TREMBLEMENT DE TERRE AU JAPON ET INONDATIONS AU BANGLADESH, EN INDE, AU NEPAL ET AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Avant d'aborder le point inscrit à notre ordre du jour, ce matin, je voudrais, au nom de tous les membres de l'Assemblée, exprimer au Gouvernement et au peuple japonais, qui viennent d'être victimes d'un tremblement de terre, ainsi qu'aux Gouvernements et aux peuples du Bangladesh, de l'Inde, du Népal et des Etats-Unis d'Amérique, récemment victimes d'inondations, nos sincères condoléances à l'occasion de ces énormes catastrophes, qui ont entraîné des pertes en vies humaines tragiques et des dégâts matériels considérables.

Qu'il me soit permis de formuler l'espoir que la communauté internationale manifesterait sa solidarité et répondra promptement et généreusement à toute demande d'aide.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, je vous remercie des paroles aimables que vous avez adressées au Gouvernement et au peuple japonais. Le séisme qui s'est produit dans la partie septentrionale de mon pays a fait de nombreuses victimes et causé des dégâts matériels importants, mais, alors que les gens de la région se remettent de leurs pertes et s'attachent à rebâtir leur existence, je suis certain que le fait de savoir qu'ils jouissent de la sympathie des peuples du monde entier leur donnera force et encouragement.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. MAJID (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, je vous remercie des aimables paroles de sympathie que vous avez eues à l'égard de mon gouvernement et des personnes touchées par les inondations provoquées par la mousson qui ont submergé de grandes régions du Bangladesh. Je les transmettrai bien sûr à mon gouvernement. Ce témoignage de sympathie sera certainement apprécié.

M. Majid (Bangladesh)

Les inondations sont un problème récurrent au Bangladesh, un problème auquel nous essayons de nous attaquer d'une manière globale avec l'aide et l'appui de nos partenaires de développement. Les inondations actuelles ont touché environ 10 millions de personnes dans les régions du nord et de l'est du Bangladesh. Les récoltes sur pied et des milliers d'hectares de terre ont été endommagés.

Le Gouvernement du Bangladesh a mobilisé toutes les ressources disponibles pour secourir les victimes. Le Premier Ministre a visité personnellement les régions touchées. Les responsables sociaux et les institutions gouvernementales supervisent les opérations de secours. Le peuple du Bangladesh fait face au désastre avec beaucoup de courage. Nous sommes reconnaissants aux pays amis et aux organisations qui nous ont apporté appui et assistance.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. ANSARI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, ma délégation vous remercie de la sympathie que vous avez exprimée au Gouvernement et au peuple indiens à l'occasion des lourdes pertes humaines et matérielles provoquées par les inondations qui se produisent actuellement qui se sont produites dans la partie nord du pays. Permettez-moi aussi de me joindre à vous pour exprimer notre sympathie au Japon, aux Etats-Unis, au Népal et au Bangladesh, auxquels les éléments déchaînés ont fait subir des pertes semblables.

Les inondations qui se produisent dans différentes parties du globe montrent une fois de plus la vulnérabilité de l'humanité face aux ravages de la nature. Les catastrophes naturelles font partie de la vie, et la seule façon d'y faire face est de soulager les souffrances des populations, de limiter les dégâts et de prendre des mesures pour prévenir qu'elles ne se reproduisent. La compassion et l'appui internationaux contribuent beaucoup à aider les gouvernements concernés à faire face à ce genre de situations.

L'ampleur des inondations en Inde est véritablement énorme. Elles touchent plus de 35 000 villages, couvrant une superficie d'un peu plus de 20 millions d'hectares de terres où vivent un peu plus de 11 millions de personnes. Les pertes en vies humaines sont estimées à 942. Les dommages

M. Ansari (Inde)

causés aux récoltes, aux habitations et aux installations se chiffrent à plus d'un milliard de dollars des Etats-Unis.

Les secours battent leur plein, et le Gouvernement indien s'est attaqué d'urgence à la situation. Nous sommes certains que, grâce aux efforts nationaux, à l'appui et à la sympathie de la communauté internationale, on arrivera à porter secours aux victimes de la catastrophe, à les réinstaller et à leur faire reprendre confiance.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, au nom du peuple népalais et au nom du Gouvernement de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous exprimer ma profonde reconnaissance, et par votre intermédiaire, de remercier les autres membres de l'Assemblée des paroles extrêmement aimables de sympathie qui nous ont été exprimées à l'occasion de la dévastation provoquée par les inondations et les glissements de terrain dans mon pays.

Au nom du Gouvernement et du peuple népalais, j'exprime mes plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple japonais à l'occasion des pertes humaines et matérielles considérables provoquées par le récent tremblement de terre survenu au Japon. Au nom du Gouvernement et du peuple népalais, j'exprime mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis ainsi qu'aux Gouvernement et aux peuples de l'Inde et du Bangladesh, nos voisins, à l'occasion des pertes humaines et matérielles importantes provoquées par les récentes inondations.

Les pluies torrentielles de la mousson qui continuent de tomber sur la partie orientale et centrale du Népal ont provoqué de nombreuses crues subites et des glissements de terrain sans précédent dans l'histoire du Népal. Plus de 1,5 million de personnes ont été touchées. Jusqu'à présent 888 corps ont été retrouvés; près de 900 personnes sont portées disparues et ont probablement péri. Plus de 250 000 personnes sont sans abri. Les informations sont encore incomplètes à cause des perturbations des transports et des communications, et l'on craint que le bilan final ne dépasse 3 000 morts. Quantité de biens matériels, de récoltes sur pied et de bétail ont été

M. Acharya (Népal)

perdus. Les routes reliant la capitale, Kathmandu, au reste du pays ont été bloquées par des glissements de terrain, et plusieurs ponts importants ont été emportés par les eaux. Les inondations et les glissements de terrain ont endommagé des centrales hydro-électriques et plusieurs systèmes d'irrigation, et certains barrages en construction ont été également emportés par les eaux.

Les institutions du gouvernement de Sa Majesté et d'autres organisations de secours ont fourni des vivres, des médicaments et autre type d'assistance à la population touchée. Mais les efforts nationaux ne peuvent pas faire face à l'ampleur de la dévastation. L'insuffisance des ravitaillements et la perturbation des transports et des communications entravent les opérations de secours.

Donc, tout en remerciant les pays donateurs et les institutions multilatérales, en particulier le Département des affaires humanitaires, de l'aide fournie initialement, je saisis cette occasion pour demander aux gouvernements Membres, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de nous venir en aide en cette heure de grande tragédie et de besoin critique pour le Népal.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Madame la Présidente, ma délégation vous remercie vivement de vos aimables paroles de sympathie. Nous vivons un moment où les souffrances et les nécessités humaines transcendent la politique. Les catastrophes naturelles affectent au même degré grands et petits, riches et pauvres.

La population du Midwest américain partage l'infortune et les changements irrévocables qui se produisent dans la vie de ceux qui souffrent au Bangladesh, en Inde, au Japon et au Népal. Le Président Clinton a souvent dit que la politique étrangère et la politique intérieure sont les deux côtés d'une même médaille. Rien ne le démontre plus clairement que lorsque des pays de différentes parties du monde agissent de concert pour essayer d'alléger les souffrances humaines.

Si quelque chose de bon doit sortir d'une catastrophe naturelle, c'est la détermination avec laquelle les communautés se rassemblent et compatissent à la douleur de leurs frères humains. En ce moment même, le long du Missouri, des Américains construisent des digues avec des sacs de sable provenant du Bangladesh. Il est manifeste que la communauté mondiale entend manifester ainsi sa détermination et sa compassion. Nous lui en sommes très reconnaissants.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) DEMANDE D'ADMISSION (A/47/973)
- b) LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (A/47/976)
- c) PROJET DE RESOLUTION (A/47/L.63)

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner la recommandation favorable faite par le Conseil de sécurité au sujet de la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Principauté d'Andorre.

Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la Principauté d'Andorre dans le document A/47/976. Le projet de résolution concernant l'admission de ce nouveau Membre figure dans le document A/47/L.63.

La Présidente

Outre les pays énumérés dans le document A/47/L.63, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Albanie, Australie, Bulgarie, Croatie, Chypre, Djibouti, El Salvador, Guatemala, Liechtenstein, Lituanie, Maroc, Nicaragua, Panama, Philippines, Pologne, Portugal et Slovénie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution A/47/L.63 par acclamation?

Le projet de résolution A/47/L.63 est adopté (résolution 47/232).

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je déclare par conséquent la Principauté d'Andorre admise à l'Organisation des Nations Unies.

Je prie le Chef du Protocole de bien vouloir accompagner la délégation de la Principauté d'Andorre à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La délégation de la Principauté d'Andorre est conduite jusqu'à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : En cette occasion historique, j'ai le plaisir, au nom de l'Assemblée générale, de souhaiter la bienvenue à la Principauté d'Andorre en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Je félicite la Principauté d'Andorre, et je félicite l'Organisation des Nations Unies de l'admission de son 184e Etat Membre.

Je souhaite au Gouvernement et au peuple de la Principauté d'Andorre un avenir de paix, de prospérité, de bonheur et de succès. Je tiens à assurer la Principauté du plein appui de l'Organisation des Nations Unies au moment où elle prend la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale en tant qu'Etat libre, indépendant, souverain et épris de paix.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Ouganda, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. BABA (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, exprimer mes sentiments de profonde sympathie aux Gouvernements et aux peuples du Japon, du Bangladesh, du Népal, de l'Inde et des Etats-Unis à l'occasion des dégâts provoqués récemment par le déchaînement de la nature, qui a causé des pertes humaines et matérielles sans précédent dans ces pays. Nous demandons à la communauté

M. Baba (Ouganda)

internationale de leur venir en aide en ce moment difficile et d'aider surtout ceux qui sont le moins à même de faire face à ces catastrophes.

Passant maintenant à l'heureuse occasion de l'admission de la Principauté d'Andorre à l'Organisation des Nations Unies, je voudrais, au nom du Groupe des Etats d'Afrique et en mon nom personnel, féliciter la Principauté d'Andorre et lui souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, auprès de laquelle elle a sollicité son admission.

Les pays africains ont la certitude que la Principauté d'Andorre est tout à fait décidée à défendre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et à remplir toutes les obligations qui y sont énoncées, ainsi qu'elle s'y est engagée à maintes reprises.

Pendant une longue période de son histoire, la Principauté d'Andorre a donné l'exemple de son attachement à la coexistence pacifique avec différents voisins. Notre groupe souhaite ardemment voir cette coexistence et cette coopération s'étendre à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Alors que la Principauté d'Andorre se joint aujourd'hui à nous en tant que Membre, nous lui souhaitons prospérité, bien-être et stabilité dans les années à venir.

En ce moment historique, nous tenons, quant à nous, à exprimer l'espoir que nos représentants au sein du système des Nations Unies coopéreront pleinement pour relever les défis auxquels nous devons faire face ensemble et qu'ils s'efforceront de faire de ce monde un endroit meilleur pour chacun d'entre nous, et nous réaffirmons notre attachement à ces objectifs.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne à présent la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. PAK (République populaire démocratique de Corée) (interprétation de l'anglais) : Au nom des membres du Groupe des Etats d'Asie, j'ai l'honneur d'adresser mes chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de la Principauté d'Andorre à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Avec l'admission de la Principauté d'Andorre, le nombre de Membres de l'Organisation des Nations Unies s'élève maintenant à 184, ce qui est une occasion de plus de renforcer encore le rôle et les activités de l'Organisation.

M. Pak (Rép. pop. dém. de Corée)

Obtenir son admission à l'Organisation des Nations Unies à un moment où les espoirs et les attentes placés par les peuples du monde dans l'Organisation augmentent sans cesse et où, notamment, la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation se fait de plus en plus sentir, est quelque chose de très important.

Ces dernières années, un nombre relativement élevé de pays sont entrés à l'Organisation, témoignage éloquent du fait que les relations internationales de l'après-guerre froide sont en train de se forger sur la base de la diversité. Cela reflète véritablement la volonté de ces pays de contribuer comme il se doit à la sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales et au développement de relations politiques, économiques et culturelles de coopération entre Etats par leur participation positive aux activités de l'Organisation, en s'inspirant des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la Principauté d'Andorre, avec son aspiration à la paix et à la sécurité, à la justice et à la coopération, apportera une contribution valable à la réalisation des précieux objectifs de la Charte.

Au nom des membres du Groupe des Etats d'Asie, je voudrais une fois encore souhaiter la bienvenue à la Principauté d'Andorre et l'assurer de notre pleine coopération dans la poursuite de nos objectifs communs.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. WLOSOWICZ (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, d'emblée, de m'associer à tous ceux qui ont exprimé leur sympathie aux peuples et aux Gouvernements du Bangladesh, de l'Inde, du Japon, du Népal et des Etats-Unis d'Amérique.

Au départ, le complexe de bâtiments de l'Organisation des Nations Unies avait été conçu pour accueillir une centaine de délégations au maximum. A l'époque, on estimait qu'il était beaucoup trop grand. Nous en sommes maintenant à 184 délégations.

C'est pour moi un vif plaisir - et je parle au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale - d'accueillir la Principauté d'Andorre dans la famille des Nations Unies.

M. Wlosowicz (Pologne)

Aujourd'hui, alors que la communauté internationale subit les changements les plus spectaculaires, le rôle de notre organisation se développe rapidement. On attend beaucoup de nous; beaucoup reste encore à faire. Nous sommes fermement convaincus que les efforts conjoints de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies nous rapprocheront d'un monde meilleur.

Qu'il me soit permis de féliciter sincèrement le Gouvernement et le peuple de la Principauté d'Andorre et de leur souhaiter plein succès sur la scène internationale en leur nouvelle qualité de Membre des Nations Unies.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, qui parlera au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. ZUÑIGA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : En ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'insigne honneur de souhaiter à la Principauté d'Andorre une chaleureuse et enthousiaste bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

Notre groupe régional se félicite de l'admission de ce nouvel Etat Membre qui, s'ajoutant à l'augmentation notable de l'Organisation enregistrée ces dernières années, en renforcera l'universalité et la vitalité dans l'exécution de ses tâches internationales.

Ce petit Etat européen, Etat très ancien et attaché à ses traditions, dont le nom a toujours figuré sur les cartes politiques du monde, a de tout temps pratiqué l'harmonisation et la recherche du consensus dans sa vie institutionnelle. Cette pratique, qui, aujourd'hui, trouve certainement un champ d'application approprié aux Nations Unies, est une des principales formules de la coexistence entre les nations, à partir de laquelle on doit certainement pouvoir aboutir plus facilement à la réalisation de la paix et au développement économique et social, aspiration et bien commun de l'humanité.

En accueillant la Principauté d'Andorre à cette séance solennelle de l'Assemblée générale, nous sommes certains d'obtenir à nouveau un vote en faveur de la paix et du progrès économique et social. Nous accueillons un Etat qui contribuera à accentuer davantage encore l'identité démocratique de cette organisation mondiale et la décision d'oeuvrer ensemble pour ces nobles

M. Zuñiga (Chili)

idéaux et objectifs qui, il y a 50 ans, ont été concrétisés de façon tellement magistrale par les rédacteurs de la Charte des Nations Unies, renouvelant alors comme aujourd'hui les espoirs du monde en un destin toujours meilleur.

C'est dans cet esprit que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes accueillent avec satisfaction et avec un sentiment de fraternité le nouvel Etat Membre. Ils le félicitent et formulent des vœux pour le bien-être de son peuple et de son gouvernement, et ils se déclarent pleinement disposés à coopérer étroitement avec lui à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. WOLZFELD (Luxembourg) : C'est pour moi un grand plaisir, au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, que je représente, d'exprimer au Gouvernement et au peuple de la Principauté d'Andorre nos chaleureuses félicitations à l'occasion de son admission en tant que 184^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

L'admission d'un nouvel Etat Membre constitue toujours un événement mémorable, qui marque un pas supplémentaire dans le cheminement de notre organisation vers la pleine réalisation du principe d'universalité. Aujourd'hui, elle témoigne également de la reconnaissance, par la communauté internationale, de la souveraineté de la Principauté d'Andorre. Nous sommes convaincus que le nouvel Etat Membre, qui occupe désormais la place qui lui revient au sein de notre assemblée, et qui démontre ainsi qu'il est disposé à honorer les obligations de la Charte et à souscrire aux objectifs et aux principes qui y sont énoncés, participera à la défense des nobles idéaux de notre organisation et apportera une contribution positive à nos travaux.

En ce qui concerne la Principauté d'Andorre, qui depuis le XII^e siècle a su farouchement préserver son indépendance ainsi que sa langue du haut de ses vallées et de ses montagnes tout en adaptant ses institutions aux exigences d'un Etat moderne, cette adhésion à l'Organisation des Nations Unies témoigne de sa volonté d'oeuvrer de concert avec les autres nations au renforcement de la coopération internationale.

M. Wolzfeld (Luxembourg)

Tous les Etats Membres des Nations Unies, qu'ils soient grands ou petits, anciens ou nés récemment, partagent en effet la responsabilité commune de contribuer au renforcement du rôle de l'Organisation en tant qu'instrument universel capable de préserver effectivement la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le développement économique et social et d'assurer le respect des droits de l'homme.

C'est dans cet esprit que nous sommes heureux d'accueillir parmi nous la Principauté d'Andorre, que nous lui offrons notre pleine coopération et que nous lui adressons nos meilleurs vœux.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte.

M. HICKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : En tant que pays hôte de l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis se joignent aux autres membres de l'Assemblée générale pour souhaiter la bienvenue à Andorre, le dernier nouveau Membre de l'Organisation. L'admission d'Andorre est un nouveau pas vers l'universalité de l'Organisation, objectif que nous poursuivons depuis la création des Nations Unies.

Le peuple andorran a récemment opté pour l'indépendance, choix que nous applaudissons et respectons. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec Andorre sur la base des valeurs démocratiques que nos deux pays partagent. Nous souhaitons la bienvenue à la Principauté d'Andorre.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, S. E. M. Oscar Ribas Reig.

M. Oscar Ribas Reig, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté à la tribune.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, S. E. M. Oscar Ribas Reig. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. RIBAS REIG (Andorre) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens tout d'abord à exprimer, au nom du peuple andorran, nos sincères condoléances à l'occasion des tragédies qui se sont abattues sur le Bangladesh, l'Inde, le Japon, le Népal et les Etats-Unis d'Amérique. Je poursuivrai ma déclaration dans ma langue nationale.

(L'orateur parle en catalan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation)

Andorre vit aujourd'hui une journée historique. Mon pays a été admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes venus à New York pour hisser notre drapeau aux côtés de ceux des autres Etats. Nous réalisons ainsi nombre des aspirations de notre peuple et assistons au couronnement d'un processus de transformation sereine et tenace. Andorre n'est plus un vestige du droit féodal et médiéval, mais un Etat institué conformément aux principes du droit

M. Ribas Reig (Andorre)

international moderne. Ainsi s'achève un processus séculaire de formulation juridique qui avait débuté avec les "pareatges" il y a de cela plus de 700 ans et qui nous a conduits à la cérémonie d'aujourd'hui.

En ce moment et à cette occasion, il convient que je mentionne tout particulièrement nos deux Chefs d'Etat, Leurs Excellences les Coprinces, qui ont encouragé et accepté la modernisation des institutions et y ont contribué. Je me dois aussi de mentionner tous mes concitoyens, qui depuis 1925 - année de la première tentative faite par mon pays pour entrer à ce qui était alors la Société des Nations -, ont lutté pour rendre possible cette cérémonie.

Qu'il me soit également permis de dire que, c'est pour moi un grand honneur de représenter ici aujourd'hui le peuple d'Andorre et que je me sens extrêmement privilégié de vivre ce moment et de m'acquitter de cet agréable devoir. Car en atteignant aujourd'hui ce jalon, Andorre réalise les objectifs de normalisation et d'intégration dans la communauté internationale auxquels nombre de personnes de ma génération, y compris moi-même, ont consacré les meilleures années de leur vie.

Je tiens à exprimer notre sincère gratitude au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour l'appui qu'ils nous ont apporté durant les démarches précédant notre admission. Je tiens en particulier à exprimer notre gratitude la plus profonde à Leurs Excellences les représentants de la République française et du Royaume d'Espagne qui, en fait, parrainent aujourd'hui l'admission de mon pays. Je leur demande de transmettre à leurs gouvernements respectifs les sentiments qui ont, de tout temps, marqué notre coopération franche et loyale qui, j'en suis convaincu, non seulement se poursuivra mais se renforcera encore à l'avenir. Je suis également convaincu que, de même, notre intégration dans tout ce que représente la Communauté européenne sera consolidée, non seulement parce que nous y sommes enclavés territorialement, mais parce que nous souhaitons aussi nous intégrer à la communauté sur les plans philosophique et social.

Nous sommes un petit pays, mais nous sommes conscients de la valeur de ce qui est vrai et de ce que, dans un monde parfois démesuré, quelque chose de petit peut signifier une contribution positive d'équilibre et de convivialité.

M. Ribas Reig (Andorre)

Quelles devraient être les dimensions idéales d'un Etat? De toute évidence, ni l'économie ni les sciences politiques ne peuvent fournir la bonne réponse à cette question. Dans son ouvrage intitulé Politique, Aristote déclare que les dimensions de la polis doivent permettre à tout le monde de connaître le caractère des autres. Il ajoute qu'il devrait être possible d'observer la totalité du territoire du sommet d'une montagne. Andorre répond à ces critères humains et géographiques.

A l'instar d'autres micro-Etats du monde, nous craignons d'autant plus le gigantisme politique que nous sommes attachés à la notion de la mesure et de l'accessibilité à la chose politique, une des caractéristiques de nos coutumes qu'il nous faut préserver, car nous demeurons convaincus que l'homme est la mesure de toutes choses. Dans un monde qui doit lutter pour la paix, il me semble qu'il y a de la place pour ceux qui ont choisi de coexister et non de s'imposer. C'est pourquoi Andorre est bien décidée à contribuer, dans la mesure évidemment de ses modestes possibilités, à la paix et à la coopération mondiales et à partager son amour de longue date pour la liberté.

Je rappelle que mon pays n'a connu aucune guerre depuis le XIIIe siècle.

Nous sommes un Etat sans richesses naturelles. Nous n'avons d'autre richesse que notre peuple. Nous sommes un Etat des Pyrénées, cette montagne d'Europe qui n'est pas une séparation, mais un lieu de rencontre. La stimulation du développement économique des Pyrénées est une priorité du point de vue du bien-être, de la prospérité et de la qualité de la vie, mais une priorité qui, sans parler de considérations de justice et de solidarité, répond aussi à la nécessité d'amener les habitants de la région à se fixer dans les montagnes pour des motifs d'intérêt général, tel la protection de la nature.

M. Ribas Reig (Andorre)

Andorre n'est toutefois pas une région en crise. Elle a toujours été en mesure de s'adapter aux circonstances nouvelles et d'atteindre un niveau de revenu élevé. Avec l'adoption démocratique de notre constitution et le début de notre participation aux affaires internationales que marque l'événement d'aujourd'hui, Andorre envisage l'avenir avec optimisme, confiant dans ses capacités et dans les espoirs qu'il place dans les nouvelles possibilités qui s'offrent à lui.

En réalité, notre pays est une vallée. Et la vallée est une forme de vie. C'est un foyer, de l'eau et des moyens d'existence. C'est donc une communauté à l'échelle de la personne et de la famille. Tout comme les grandes vallées du Gange et du Nil ont été le berceau de grandes civilisations, notre petite vallée du Valira s'est forgé elle aussi au cours des siècles une identité nationale qui ne s'est pas faite contre quelqu'un ou quelque chose. Au contraire, nous avons toujours été un pays hospitalier et une vallée ouverte à tous ceux qui y viennent. C'est précisément de par notre identité que nous voulons apporter la contribution de notre personnalité collective, parce que l'identité et l'universalité sont parfaitement compatibles et que, ensemble, elles forment la base solide d'un échange culturel, fondement nécessaire à l'édification d'un monde de paix et de liberté. C'est pourquoi, si l'on veut s'ouvrir au monde extérieur, il faut d'abord assurer la cohésion de sa propre identité. Il nous semble tout à fait évident que, pour accomplir des choses et les faire connaître, il faut être cosmopolites et polyglottes, mais que, pour cela, il faut aussi approfondir ses propres racines. Et nos racines sont celles de la culture catalane. Le catalan est notre langue officielle. C'est la langue de Ramon Llull, d'Ausias March et de Salvador Espriu, que l'on parle de Fraga, en Aragon, à Mahon, sur l'île de Minorque aux Baléares, et de Salses, dans le Roussillon français, à Guardamar, dans la partie méridionale du pays valencien. C'est dans cette langue, le catalan, que je suis venu devant l'Assemblée parler de paix, de liberté et de fraternité.

Qu'il me soit permis pour terminer de citer la devise qui figure sur nos armoiries nationales : Virtus, Unita, Fortior (l'action ou la force unie est plus puissante) - devise qui correspond exactement aux objectifs que s'est fixés l'ONU.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Oscar Ribas Reig, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre, est escorté de la tribune.

La PRESIDENTE (interprétation de l'anglais) : Je voudrais annoncer que le drapeau de la Principauté d'Andorre sera hissé au cours d'une cérémonie qui aura lieu devant l'entrée des délégués à l'issue de cette séance plénière.

La séance est levée à 11 h 25.